conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : sANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

numéro d'identification : 64923

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29

1410 Waterloo

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

acide citrique : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très

bioaccumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)			
acide citrique	77-92-9 201-069-1 01-2119457026- 42	Xi; R36	Eye Irrit.2; H319	>= 5 - < 10			
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :							
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610- 43	F; R11	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319	>= 2 - < 5			

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers

secours.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et

beaucoup d' eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

 Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène

 À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en

commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
ALCOHOL		TGG 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	2006-03-23	BE OEL

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

DNEL

éthanol : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 1900 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 114 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 950 mg/m3

PNEC

acide citrique : Eau douce

Valeur: 0,44 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,044 mg/l

O-T-D

Valeur: > 1000 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 3,46 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

Sol

Valeur: 33,1 mg/kg

éthanol : Eau douce

Valeur: 0,96 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,79 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 3,6 mg/kg

Sol

Valeur: 0,63 mg/kg

STP

Valeur: 580 mg/l

intermittent release Valeur: 2,75 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant

la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

contact).

Protection de la peau et du

corps

 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

<u>Protection respiratoire</u>: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les

cours d'eau.

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur rose

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

рΗ env. 2,1

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Pas d'information disponible.

Point d'éclair non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative : Donnée non disponible Densité env. 1,023 g/cm3

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, dynamique Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible Propriétés explosives Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

CITRIC ACID :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral souris: 5.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral rat: 11.700 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

DL50 oral souris: 5.000 mg/kg

DL50 oral: 3.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: voir texte créé par l'utilisateur rat: 725 mg/kg Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

voir texte créé par l'utilisateur souris: 940 mg/kg Voie d'application: voir texte créé par l'utilisateur

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Résultat: Irritation des yeux

: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

ALCOHOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 rat: 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aigue par inhalation : CL50: 117 - 125 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 rat: 1.800 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

: DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal lapin: > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Espèce: lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

Lésions oculaires : Espèce: lapin

graves/irritation oculaire Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Espèce: souris

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 5.200 mg/kg

Espèce: rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 13.800 mg/kg

Espèce: rat

Voie d'application: Inhalation NOAEL: 30400 mg/m3

Toxicité à dose répétée : rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

CITRIC ACID:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 120 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les algues : (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l

Durée d'exposition: 168 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : (Pseudomonas putida): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

ALCOHOL:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida): 11.800 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

CITRIC ACID:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 19 d Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

ALCOHOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

CITRIC ACID:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1,72

ALCOHOL:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

ALCOHOL:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

Composants:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

CITRIC ACID:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets Le code européen des déchets

200129

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): 2,9 %, 299,96 g/l

Directive 1999/13/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): 2,9 %, 29,63 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux.

Texte complet pour phrase H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



sANET SPRAY 10 X 750 F/NL/P/E/D

WM 0713469 Numéro de commande: 0713469

Version 1.3 Date de révision 22.05.2015 Date d'impression 08.09.2015

500000001357